

CONFÉRENCE IARU RÉGION 1 DAVOS 2005

Compte rendu du comité C5 (V/U/SHF) IARU R1 DAVOS

F6ETI, Philippe MARTIN, REF VHF manager
F6HYE, Patrick MAGNIN, REF Microwaves manager

La préparation à cette conférence a commencé depuis plus d'un an avec l'appels à propositions des sujets à mettre à l'ordre du jour publié dans Radio-REF d'octobre 2004, mais également auprès de vos délégués régionaux et présidents départementaux.

L'agenda de la réunion du comité C5 a été établi en fonction des documents reçus des différents pays, il y en avait 46, il a été communiqué à tous au courant du mois de mai, ce qui permettait d'en prendre connaissance, d'étudier et de préparer les différents sujets.

Le comité était présidé par PA0EZ. Les travaux du comité VHF/UHF/micro-ondes ont duré trois journées complètes, et chaque soir un ou des groupes de travail "ad hoc" avaient en charge un sujet plus ciblé (compilation de documents, préparation d'une proposition etc.) Un secrétariat en temps réel, assuré par OH5LK permettait d'avoir un compte-rendu journalier des travaux, et le compte-rendu final à l'issue de la conférence.

Trente cinq délégués étaient présents. Le REF-Union y était représenté par F6HYE, micro-waves manager et F6ETI, VHF manager.

Voici donc le compte rendu dont la version originale en Anglais se trouve sur le site de la commission THF (http://thf.ref-union.org/c5_iaru_r1/05davos).

Le compte-rendu fait référence aux 46 documents de l'agenda (par ex. DV05_c5_26) auxquels vous pourrez vous reporter.

Les différentes annexes (modifications aux plans des bandes, aux règlements des concours, procédure de trafic meteor-scatter, tableaux divers) seront publiées ultérieurement.

Premier jour

1. Ouverture.

Le président, PA0EZ, ouvre la séance à 0915 lundi le 12 sept 2005. Il mentionne que ce sera sa dernière réunion en tant que président du C5.

1a. Un contrôle de la documentation est fait pour s'assurer que tous les participants ont eu tous les documents nécessaires (DV05_C5_00rev6). Les documents 42 et 43 qui étaient absents de la liste seront ajoutés à la version finale de l'ordre du jour.

1b. Adoption de l'ordre du jour. DV05_c5_12 est pour information seulement puisque la désignation d'un vice-président n'est pas de notre compétence. Il sera combiné avec DV05_c3_45 et traité par le comité C3. DV05_c5_17 n'est pas que pour information, il contient des propositions.

DV05_c5_43 est ajouté au point 9a et DV05_c5_42 au point 9b. Un nouveau point 12 (réunion intérimaire, oui ?/non ? où? /quand ?) est ajouté, de ce fait le point original 12 devient le point 13.

L'ordre du jour est alors adopté, et la version finale peut être trouvée à l'annexe 1 (DV05_C5_01final).

2. Accueil des délégués

Le président accueille les délégués de: ARA (Algérie), ARABiH (Bosnia&Herzegovina), ARTJ (Cameroun), CRC (République Tchèque), DARC (Allemagne), EDR (Danemark), HRS (Croatie), IRTS (Irlande), MARL (Malte), MRASZ (Hongrie), NRRL (Norvège), ÖVSV (Autriche), PZK (Pologne), RAAG (Grèce), RAL (Liban), REF (France), RSGB (Grande-

Bretagne), SARL (Afrique du Sud), SSA (Suède), UBA (Belgique), URE (Espagne), VERON (Hollande), ZRS (Slovénie).

Les procurations écrites suivantes pour la réunion du comité C5 ont été reçues : NRRL pour IRA (Islande) - URE pour URA (Andorre) - MARL pour ARI (Italie).

Les procurations pour toute la durée de la conférence validées par le comité C2 s'appliquent également à de cette réunion. Celles-ci sont : AFVL Liechtenstein représenté par USKA - AGRA Gabon représenté par ARAI - ARAB Bahrain représenté par KARS - ARSK Kenya représenté par CRAM - ATF Iles Féroé représenté par EDR - QARS Qatar représenté par TIR - RJARS Jordanie représenté par ROARS - RSM Macédoine représenté par BFRA - TRAC Turquie représenté par RAAG.

La rédaction des minutes (secrétariat) est assurée par OH5LK.

Les délégués se présentent. PA0EZ, chairman du comité C5 VHF/UHF/Micro-ondes IARU R1, DK2NH, coordinateur allocations VHF/UHF/Micro-ondes IARU R1, OE1MCU, compilateur de la base de données propagation IARU R1, 7X2RO, ARA, 9A2EY, HRS, 9H1PI, MARL, DF7VX, DARC, DG0YT, DARC, EA3BRA, URE, EI1CS, IRTS, F6ETI, REF, F6HYE, REF, G3PFR, RSGB, G4ASR, RSGB, HA5EA, MRASZ, LA3JT, NRRL, LA8KV, NRRL, OD5RI, RAL, OH5LK, secrétaire, OK2ZI, CRC, ON6TI, UBA, OZ7IS, EDR, PA0JMG, VERON, PA2DW, VERON, PA2KW, VERON, S53RM, ZRS, SM2ECL, SSA, SP6LB, PZK, SV1JG, RAAG, T93N, ARABiH, TJ1NT, ARTJ, ZS5JF, SARL, Aart Ballast, observateur, Urs Thomi, observateur, Rainer Wilhelm, observateur.

2a. Établissement des comités ad-hoc.

Les comités ad hoc suivants sont créés: Micro-ondes, rapporteur G3PFR - concours, rapporteur OE1MCU - Hand book, rapporteur PA0EZ.

2b. Mandat.

Le texte sur le comité de VHF/UHF/Micro-ondes dans le document DV05_c5_38 est accepté.

3. Points d'action de la réunion intérimaire de Vienne 2004.

- Coordinateur ES. La personne proposée à Vienne n'est pas disponible. DARC entrera en contact avec DK5YA pour cette fonction. **Action DARC.**

- Coordinateur aurores. Personne n'est disponible à l'heure actuelle pour cette fonction.

- Problèmes WiFi 2,4 GHz. Il n'a pas été trouvé quelqu'un pour s'occuper de cette question.

- 24GHz EME. Les résultats ont été édités dans le bulletin de liaison du comité C5.

Le président rappelle l'importance des points d'action.

Recommandation DV05_C5_Rec_01.

Les recommandations suivantes de la réunion du comité de VHF/UHF/Micro-ondes de VIENNE en février 2004 ont été acceptées par le comité exécutif lors de sa réunion d'avril 2004. Vous êtes priés de les ratifier formellement.

a. Amendement du plan de la bande 435 MHz introduisant un système de répéteur de téléphonie de FM avec un décalage de fréquence entrée-sortie de 2 MHz (détails en annexe Rec 01-A).

b. Changement des fréquences des canaux numériques dans la bande de 435 MHz suivant la proposition d'EDR en annexe Rec 01- B.

c. Ajouter de 433,800 MHz comme fréquence APRS (avec comme nota que ceci s'applique uniquement dans les cas où 144,800 MHz ne peut pas être employé).

d. Ajouter dans la colonne usages du plan de la bande 1,3 GHz, de 1272-1291 MHz pour la DATV en plus de l'ATV.

e. Amendement du plan de la bande 47 GHz afin que le segment bande étroite se trouve entre 47088 et 47090 MHz avec 47088,200 MHz comme centre d'activité.

f. Amendement des règles pour tous les concours IARU R1 VHF et au dessus s avec la règle : "Tous les équipements de la station (émetteurs, récepteurs et antennes, etc..) doivent être situés dans un cercle de moins de 500 mètres de diamètre".

g. Abaissement de 144 MHz à 30 MHz des fréquences pour lesquelles le niveau S9 est de -93 dBm (5 µV) dans les recommandations technique de la région 1 de l'IARU.

4. Rapport du Président.

Dans son rapport (DV05_c5_26) le président informe les participants de ses activités, par exemple au sujet de son travail sur les systèmes UWB (bande ultra large) à la CEPT.

5. Rapports des coordinateurs.

Coordinateur allocations DK2NH (DV05_c5_28).

DK2NH n'a pas reçu d'information sur les changements d'allocations depuis la réunion de Vienne 2004. Le prochain tableau d'allocations sera publié dans les trois mois, il est donc temps d'envoyer les mises à jour. Le président souligne l'importance du tableau d'allocation lors des rencontres avec les administrations nationales. **Action : tous.**

Coordinateur de records SM7NZB (DV05_c5_29).

Le rapport de SM7NZB a été reçu. DV05_c5_07 au sujet du modèle de la terre utilisé pour le calcul de distance a été présenté par EDR. Il a été décidé que puisque les repères sont basés sur le WGS-84, le modèle correspondant (WGS-84) devrait être aussi utilisé pour les calculs de distance.

Cette recommandation a été supprimée le troisième jour de la réunion de C5. Voir le point 5b.

Recommandation DV05_C5_Rec_02.

Supprimée.

Coordinateur balises G0RDI (DV05_c5_30)

Le rapport est présenté par le président. PZK expérimente une balise de MGM dans la région de Varsovie. Des balises de 435 MHz ont été déplacées dans la nouvelle sous bande balises mais aucune information du déplacement n'a été envoyée au coordinateur balises (NDR : c'est fait pour la France). Les mises à jour régulières sont nécessaires. Le coordinateur de balises diffusera les mises à jour vers les coordinateurs nationaux balises par l'intermédiaire de l'Internet. **Action : tous.**

Coordinateur satellites G3VZV (DV05_c5_31)

Beaucoup de choses se passent dans le milieu des satellites. Une discussion sur le système Galiléo a lieu. DARC rapporte que le projet Galiléo a du retard. Il y aura plus d'information sur Galiléo dans prochain bulletin de liaison. **Action ON6TI, président.**

Une discussion a lieu sur l'IARUMS (IARU Monitoring system) des satellites. Un mécanisme doit être trouvé pour transmettre les rapports d'interférence des utilisateurs satellites à l'IARUMS. PA0EZ écrira au conseil d'administration de l'IARU à ce sujet, puisque c'est un problème mondial. **Action : président.**

6. Allocations de fréquences /Affaires internationales.

6.a. ITU WRC2003/2007. PB2T et PA0EZ informent les participants du travail de l'IARU au sujet des réunions UIT WRC2003/2007. Un satellite d'exploration de la terre n'a pas été autorisé à transmettre au dessus de l'Europe et des USA en raison d'interférences possibles. Il en causera toujours dans la bande 435 MHz par exemple en Afrique australe.

6.b. Activités CEPT et représentation de l'IARU (rapport du président Dv05_d5-26). PA0EZ informe les participants des activités récentes de la CEPT. L'UWB (bande ultra large) est un

point important que nous devrions prendre en compte. Ceci est traité dans le TG3 (groupe de travail 3). PB2T est le représentant de l'IARU dans le groupe de travail FM (gestion des fréquences). PA0EZ ne peut plus participer au travail de la CEPT. PA0EZ et PB2T recherchent toujours un remplacement pour PA0EZ dans ce travail à la CEPT.

6.c. DV05_c5_14 sur les actions nationales et de la Région 1 est un document au sujet du rôle des groupes d'intérêt. Il est présenté par RSGB. DV05_c5_06 sur les défis aux amateurs dans les bandes micro-ondes est présenté par RSGB. Le coordinateur allocations DK2NH est sollicité pour ajouter aux tables d'allocations un tableau des menaces sur nos bandes VHF/UHF/Micro-ondes. Les sociétés devront rassembler ces informations dans leurs pays et les transmettre au coordinateur allocations. **Action : tous, DK2NH.**

Recommandation DV05_C5_Rec_03.

Les sociétés devraient rassembler les informations sur les menaces possibles sur bandes VHF/UHF/Micro-ondes dans leurs pays respectifs. Ces informations doivent être communiquées coordinateur d'allocations pour être incluses dans un tableau des menaces (Un exemple d'un tel tableau a été présenté par RSGB en annexe Rec 03).

7. Procédures.

VERON présente DV05_c5_20 sur les procédures de trafic meteor-scatter. Cette proposition issue du groupe de travail ad hoc meteor-scatter mis en place à Vienne en 2004. ÖVSV présente DV05_c5_39, également sur les procédures meteor-scatter. VERON et ÖVSV ont proposé qu'un petit groupe de travail ad hoc soit mis en place pour compiler les procédures proposées par ces deux documents. PA2KW en est le rapporteur. Les aspects planification des bandes de DV05_c5_39 sont traités au point 9c du compte-rendu.

8. Recommandations techniques.

DV05_c5_07, sur le modèle de la terre utilisé pour des calculs de distance dans le tableau des records DX a déjà été convenu au point 5b d'ordre du jour.

DV05_c5_16, sur l'exactitude des fréquences des balises est présenté par SARL. EDR précise que les changements proposés peuvent déjà être trouvés dans le hand book sous 6b, recommandations techniques B1 et le 9A annexe 2. Le hand book devrait être mis à jour de façon à ce que tous les sujets techniques concernant les balises se trouvent au même endroit.

Action : président.

DV05_c5_17, sur la définition de la NBFM présenté par SARL. Le terme NBFM n'est pas bien défini. Une solution est de remplacer NBFM par FM dès que les plans des bandes indiqueront la largeur de bande maximum. Pour les bandes 50 MHz et 145 MHz ceci a déjà été fait lors de la réunion de San Marino. Pour les autres bandes ceci devrait être fait sous au point 9.

DV05C5_24, sur le codage audio numérique est présenté par le président. Le comité décide que la recommandation actuelle concernant le codage audio numérique (Hand book VIb, recommandation D2) est périmée et qu'elle sera supprimée et pas remplacée. **Action :**

président.

DV05C5_15, papier d'information sur l'espacement des canaux et la largeur de bande occupée, présenté par SARL. Il indique que nos normes sur la modulation de fréquence (filtres de 12 kHz de largeur) n'ont pas été suivies par les fabricants d'équipements ni sont adaptées aux normes de radiocommunications mobiles avec un espacement de canaux de 12,5 kHz. Le comité conclue cependant qu'il n'y a pas de problème. Par conséquent la recommandation existante ne sera pas changée.

Deuxième jour

Le président PA0EZ étant souffrant, OE1MCU assure la présidence. La réunion souhaite à PA0EZ un rétablissement rapide. Pouvoirs quotidiens : NRRL pour IRA (Islande). URE pour URA (Andorre). ÖVSV pour USKA (Suisse). CRC pour SARA (Slovaquie). SARL pour MRASZ (Hongrie).

9. Plans des bandes

9a. Principes généraux.

DV05_c5_09, présenté par EDR est une proposition générale demandant qu'une colonne "largeur de bande occupée" soit ajoutée les plans 70 MHz, 435MHz et 1,3 GHz. Pour les plans des bandes de 50 MHz et de 145 MHz ceci a été fait déjà lors de la réunion de San Marino. **DV05_c5_43** par EDR est un document plus détaillé sur le même sujet. Le comité soutient le principe d'inclure les largeurs de bande maximum dans les plans des bandes. Les colonnes de largeur de bande maximum seront ajoutées aux plans des bandes 70 MHz, 435 MHz et 1,3 GHz. Ces plans des bandes 70 MHz, 435 MHz et 1,3 GHz peuvent être trouvés en annexe Rec 04-A. Aucune colonne de largeur de bande ne devrait être ajoutée aux bandes plus hautes pour le moment. La définition de la largeur de bande doit être revue. Si un changement de la définition de la largeur de bande maximum doit être fait dans le hand book, une proposition sera à faire pour la prochaine réunion. **Action : tous.**

Recommandation DV05_C5_Rec_04.

Une colonne avec des largeurs de bande maximum sera ajoutée aux plans des bandes de 70 MHz, 435 MHz et 1,3 GHz. Les plans des bandes résultants sont en annexe Rec 04-A. (Publication ultérieure)

9b. 50 MHz.

DV05_c5_05, présenté par EDR est clarifié dans DV_c5_42, également par EDR. EDR retire la partie A de sa proposition dans DV05_c5_42 (retrait de la colonne mode des plans des bandes). Le problème de la mention de noms de modes MGM évoluant rapidement (par exemple FSK441, JT44) dans les plans des bandes est discuté. Une remarque sera écrite dans le hand book rappelant que les noms des modes MGM pour un usage spécifiques (par exemple meteor-scatter) peuvent changer, par exemple le JT44 a été remplacé par le JT6M. Lorsque par exemple le FSK441 sera remplacé par le FSK882, cela ne sera reflété dans les plans des bandes qu'après un retard considérable. Ce retard ne devrait pas être utilisé comme une excuse pour essayer de bloquer l'évolution des modes MGM. **Action : président.**

DV05_c5_40 présenté par VERON. À Vienne 2004, PA2DW était sollicité pour soumettre une proposition d'un nouveau plan pour la bande 50 MHz. Le plan de bande proposé a été discuté et il est décidé que seule un centre d'activité PSK31 sur 50,285 MHz soit ajouté dans le plan de bande actuel. Après cela VERON retire le reste de sa proposition.

9c. 145 MHz

DV05_c5_19, présenté par UBA, suggère que 144,144 MHz soit la fréquence d'appel pour les modes MGM EME/tropo/FAI avec moins de 500 Hz de largeurs de bande. DARC, VERON et RSGB sont contre cette proposition. Ils proposent que les VHF manager demandent à leur communauté EME nationale son avis sur cette question. Les résultats de la prochaine conférence EME devraient également être pris en considération. **Action : tous, président.**

DV05_c5_04 présenté par DARC, basé sur les idées du groupe de travail ARDF qui demande que des fréquences utilisées pour des balises ARDF soient être mentionnées dans le plan de la bande 145 MHz. Les fréquences recommandées dans des règles ARDF de la région 1 sont 144.500 à 144.900 MHz. Une note reconnaissant ceci sera créée. En outre, la note "f" doit être modifiée pour autoriser les balises ARDF.

Recommandation DV05_C5_Rec_05.

Ajout de la note de bas de page suivante au plan de la bande 145 MHz :

"i" : Il est reconnu que dans les règles des championnats de radiogoniométrie sportive (ARDF) de la région 1 de l'IARU, les fréquences des balises non surveillées sont dans le segment 144,500 - 144,900 MHz. Ces balises sont de faible puissance et ne sont en service que lors des activités ARDF.

La note de bas de page f existante sera modifiée pour lire :

"f" : Il n'y aura pas de stations non surveillées dans le segment tous modes, excepté les transpondeurs linéaires et les balises ARDF. (Tel Aviv 1996, San Marino 2002).

9d. 435 MHz.

DV05_c5_09 et **DV05_c5_43** sont des propositions par EDR d'inclure la largeur de bande maximum dans les plans des bandes 70 MHz, 435 MHz et 1,3 GHz. Ceci a été déjà adopté au point 9a.

DV05_c5_21 est un papier de l'information par RSGB sur des fréquences VHF/UHF pour les communications d'urgence. En outre, **DV05_c4_34** de SRAL sur les communications d'urgence, mentionne des bandes VHF/UHF. Un contact pour la collecte des informations sur les fréquences nationales utilisées pour les communications d'urgence sera publié dans le prochain bulletin de liaison. **Action : président, G4ASR.**

Une fois que le point de contact pour la collecte aura été publié dans le bulletin de liaison, les VHF manager enverront leurs informations. **Action : tous.**

Troisième jour

5b. Coordinateur de records (suite de l'avant veille).

La recommandation **DV05_C5_Rec_02** sur le modèle de la terre utilisé dans les calculs de distance pour le tableau des records a été faite le premier jour au point 5. Un expert précise ensuite que WGS-84 est un standard et qu'il n'inclut pas un modèle fixe de la terre pour le calcul de distances. Il est également précisé qu'il faut une coordination sur ce sujet entre le "gardien des records" et les concurrents. Par conséquent la recommandation **DV05_c5_02** est supprimée.

7. Procédures (suite de la veille).

DV05_c5_20 par VERON et **DV05_c5_39** par ÖVSV proposent tous les deux de modifier la procédure meteor-scatter pour l'adapter mieux aux MGM qui évoluent rapidement. Un groupe de travail ad hoc autour de PA2KW a fusionné les meilleures parties des deux propositions dans **DV05_c5_44**. Après quelques remarques, le comité accepte ces changements aux procédures meteor-scatter de la région 1.

Recommandation DV05_C5_Rec_06.

Les QSO meteor-scatter doivent être effectués conformément à la procédure donnée en annexe Rec 06-A. (sera publiée ultérieurement).

8. Sujets techniques (suite de l'avant-veille).

Un groupe de travail ad hoc, ZS5JF, OZ7IS et G4SR, a discuté les points concernant les balises. Ils proposent, dans une révision du document **DV05_c5_45**, une clarification des caractéristiques techniques des balises. Le comité estime ce document utile et invite le président à l'inclure dans la prochaine révision du hand book. **Action : président.**

9c. 145 MHz (suite de la veille).

DV05_c5_39, par ÖVSV, propose une deuxième allocation pour les MGM en meteor-scatter pour éviter les problèmes d'interférences en raison du besoin de périodes de transmission différentes dans un même secteur. Un groupe de travail ad hoc fait une proposition de

changements possibles du plan de la bande de 145 MHz. Cette proposition est dans DV05_c5_46. Dans cette proposition, le segment de MGM 144,135 à 144,165 MHz est étendu de 144,110 à 144,180 MHz.

Recommandation DV05_C5_Rec_07.

Dans le plan de la bande 145 MHz, le segment MGM de 144,135 à 144,165 MHz sera étendu de 144,110 à 144,180 MHz. La partie correspondante du plan de la bande 145 MHz est en annexe Rec 07-A. (sera publiée ultérieurement).

9e. Micro-ondes

Des documents concernant la bande 76 GHz (DV05_c5_25, DV05_c5_38 et DV05_c5_41) sont discutés une première fois dans un groupe de travail ad hoc micro-ondes rassemblé par G3PFR. Le résultat est une légère révision du plan de la bande 76 GHz.

Recommandation DV05_C5_Rec_08.

1) En accord avec le principe de l'IARU d'utiliser les attributions exclusives primaires et primaires de préférence aux attributions secondaires, il est recommandé que le trafic signaux faibles amateur et amateur par satellite utilise, dans la mesure du possible, le segment de 500 MHz de 75,5 GHz à 76,0 GHz, suivant la note CEPT EU35 des tables de fréquences européennes. Les sociétés de la Région 1 dans des pays de la CEPT devraient encourager leurs administrations à mettre en application la note EU35 dès que possible. Le plan de la bande IARU devrait être modifié en conséquence.

2) Dans les bandes au-dessus de 76 GHz, par exemple 241 GHz, les utilisateurs sont encouragés à employer les attributions exclusives/primaires.

Annexe Rec 08-A (sera publiée ultérieurement).

DV05_c5_10 présenté par EDR, concerne les segments à bande étroite communs dans les bandes secondaires micro-ondes. Le document a été produit pour rétablir la discussion sur le besoin d'allocations communes dans la communauté micro-ondes. RSGB convient qu'une discussion devrait en effet avoir lieu. RSGB est disposé à commencer ce travail au sein du groupe micro-ondes au Royaume Uni, et invite également d'autres sociétés (par exemple DARC et SSA) à participer à ce processus. Le bulletin de liaison suivra ce processus. **Action : G3PFR, président.**

DV05_c5_18 présenté par UBA, concernant l'ATV numérique dans la bande 1,3 GHz. Cette proposition a déjà été acceptée lors de la réunion intérimaire de Vienne 2004.

DV05_c5_33 est un document présenté par le président au sujet du besoin possible de coordination des activités radioamateur au-dessus de 300 GHz. Une discussion animée a lieu sur l'activité sur des bandes supérieures à 300 GHz dans différents pays où les réglementations nationales sont également différentes. Quelques pays permettent l'utilisation de toutes les fréquences au-dessus de 300 GHz sans aucune autorisation, d'autres ne le permettent pas. Des communications optiques dans 300 - 3000 THz ont lieu dans quelques pays. Actuellement, il n'y a aucun besoin de coordination IARU dans cette région du spectre.

DV05_c5_13 est un papier de l'information sur le système satellite de Galilée, par RSGB. Ce document explique bien comment Galilée pourrait à l'avenir affecter des opérations par radio d'amateur dans la bande de 1,3 GHz.

10. Concours.

10.a. Règlements/Procédures, généralités.

Un groupe de travail ad hoc présidé par OE1MCU a passé deux réunions en soirée pour fusionner les propositions des documents DV05_c5_11 par EDR, DV05_c5_08 par EDR,

DV05_c5_03 par EDR, DV05_c5_34 par PZK, DV05_c5_36 par ZRS et DV05_c5_37 par ZRS. Le résultat de travail est dans le document DV05_c5_48. ON6TI présente ce document. Ces changements entreront en vigueur à partir du 1 septembre 2006.

Les documents suivants seront supprimés du hand book :

- III b annexe 1 (feuille récapitulative 145 MHz).
- III c annexe 1 (feuille récapitulative de UHF/Micro-ondes).
- III d annexe 1 (feuille récapitulative de 50 MHz).
- III d (concours SWL).

Recommandation DV05_C5_Rec_09.

Le texte suivant remplacera les règles existantes des concours de VHF/UHF/Micro-ondes et de 50 MHz de la région 1 de l'IARU. (sera publié ultérieurement, règlements des concours V/U/SHF IARU R1).

10.b. Concours ATV.

VERON propose dans DV05_c5_22 version 2 que les horaires des concours nationaux ATV durant le concours ATV IARU R1 (1800 UTC - UTC 1200) soient les mêmes. Le comité accepte cette proposition.

Recommandation DV05_C5_Rec_10.

Il est recommandé que les sociétés nationales qui organisent leur concours ATV en même temps que le concours ATV IARU R1 aient les mêmes horaires (1800 UTC à 1200 UTC).

10.c. Concours SWL

DV05_c5_27 du président et DV05_c5_35 de ZRS proposent tous deux qu'en raison du manque de participation des SWL, il ne soit plus utile de continuer d'organiser pour eux des concours IARU R1 VHF/UHF/Micro-ondes. Le comité accepte la proposition du groupe de travail ad hoc concours de supprimer le concours SWL IARU R1 VHF/UHF/Micro-ondes.

Recommandation DV05_C5_Rec_11.

Le concours SWL IARU R1 VHF/UHF/Micro-ondes est supprimé.

10.d. Sociétés organisatrices 2006 et après

Les sociétés suivantes se sont proposées pour organiser les concours des prochaines années :

Année	VHF	UHF/Micro-ondes	50 MHz	ATV
2006	CRC	REF	VERON	UBA
2007	MRASZ	CRC	PZK	DARC
2008	HRS	RSGB	ZRS	RSGB

11. Élection des candidats pour un président et un vice-président pour le Comité VHF/UHF/MICRO ONDES

SARL propose OE1MCU comme le candidat à proposer à la réunion plénière finale. OE1MCU est soutenu par plusieurs sociétés, aucune société n'est contre. OE1MCU est unanimement nommé candidat à la présidence du comité. VERON propose OZ7IS comme vice-président du comité C5. Il est unanimement élu.

12. Réunion intérimaire.

Tout le monde convient qu'une réunion intérimaire est nécessaire. ÖVSV est disposé à organiser cette réunion autour de février - mars 2007. **Action : président, ÖVSV.**

13. Divers

UBA présente un papier de l'information sur "Echo-link". DARC suggère l'utilisation des bandes micro-ondes pour ce type de liaisons. EDR note que les règlements nationaux sont différents dans différents pays.

CRC a présente sa façon de voir sur la manière dont la partie inférieure de la bande de 145 MHz devrait être organisée. La discussion animée qui a suit indique que CRC fera probablement une proposition à la réunion intérimaire.

Le président note que le VHF manager Hand book doit être mis à jour. PA0EZ, G3PFR, OZ7IS, G4SR et ZS5JF se proposent de commencer ce travail.

REF fait part au comité ses vues sur les pratiques de trafic lors des concours. REF écrira une proposition sur les bonnes pratiques durant les concours pour la prochaine réunion.

C'était la dernière présidence du comité C5 par PA0EZ. Les membres du comité C5 lui ont remis une photo dédicacée de tout le groupe, et lors de la réunion plénière finale, il a reçu un mérite de l'IARU R1.

Insérer image c5_comittee.jpg "Le comité C5 à Davos"